



ISSN 1961-9472

ISSN en ligne 2257-8404

Les masques d'objectivité dans les titres

Fatma Kazanoğlu

Université Uludağ, Bursa, Turquie
fkazanoglu@uludag.edu.tr

Reçu le 18.04.2016 / Évalué le 08.06.2016 / Accepté le 31.07.2016

Résumé

Cette étude sur les titres de journaux se donne pour objectif l'analyse des procédés utilisés pour rapporter des paroles et la problématique d'objectivité qui en relève. Le discours direct n'étant pas le seul moyen relevé dans le corpus pour rapporter des paroles, la modalisation en discours second et ces parties de discours guillemetées, les "îlots textuels" ont été illustrés. Qu'il s'agisse de paroles rapportées au discours direct ou encore d'autres modes de citation, la problématique de l'attitude de l'énonciateur et de son positionnement reste la même. A travers divers exemples, la corrélation entre le choix d'une certaine structure et le positionnement de l'énonciateur sera illustrée pour constater si le recours au discours direct en général et aux citations avec guillemets est effectivement un gage de fidélité et une preuve à l'objectivité de l'énonciateur journaliste ou de son instance médiatique.

Mots-clés: discours rapporté direct, îlots textuels, modalisation en discours second, guillemets

Başlıklarda nesnellik maskesi

Özet

Gazete başlıklarını konu alan bu çalışma, söz aktarımında kullanılan yöntemleri ve bu süreçte ortaya çıkan nesnellik sorunsalını ele almayı amaçlamaktadır. Bütüncede söz aktarımı amacıyla kullanılan tek yol doğrudan aktarım olmadığı için, çalışmada ikincil söylemlerde kipselleştirilmenin yanı sıra "metin adacıkları" adı verilen tırnak içindeki diğer sözceler de incelenmiştir. Gerek doğrudan aktarım gerekse diğer aktarma yöntemlerinde sözceme öznesinin tutumu ve görüş açısı sorunsalı aynı kalmaktadır. Genellikle doğrudan anlatım yoluna başvurma ve tırnak içinde verilen diğer sözceler gibi bazı yapıların tercihi ile sözceme öznesinin konumu arasındaki bağıntı, gazeteci veya çalıştığı medya kuruluşu açısından gerçek anlamda bir sadakat teminatı olup olmadığı ve nesnellğine bir kanıt oluşturup oluşturmadığını saptamak bakımından çeşitli örnekler aracılığıyla irdelenecektir.

Anahtar sözcükler: Doğrudan aktarılan söylem, metin adacıkları, ikincil söylemlerde kipselleştirilme, tırnaklar

The objectivity masks in headlines

Abstract

This study focusing on newspaper headlines aims to analyze the processes used to quote speeches and the objectivity issue of this processes. As direct speech is not the only statement in the corpus to quote, modeling indirect speech and those parts of quotation marked discourse, namely textual islets have been taken into account. Whether it's about speech reported direct speech or other citation mode, the problem of the behavior of the enunciator and its position remains the same. Through various example, the correlation between the choice of a some structure and positioning of the enunciator will be illustrated to see if the use of direct discourse in general and citations with quotation marks are indeed guarantors of objectivity and fairness of the enunciator journalist or his media instance.

Keywords : Reported direct speech, textual islets, modeling indirect speech, quotation marks

Introduction¹

Sans prétendre que tout propos de journaliste soit obligatoirement imprégné d'intention autre que celle d'informer, il s'avère cependant assez courant que certains procédés mis en œuvre reflètent des prises de position bien précises. Le discours journalistique, genre particulier régi par des règles qui lui sont propres, représente un champ propice à l'étude de la problématique de la responsabilité des propos relatés. C'est dans cette perspective que nous aborderons les modes de citation utilisés dans les titres d'articles. La problématique de la responsabilité de l'énonciateur dans le cadre du discours rapporté a été largement exploitée, et cela en particulier dans le corps des articles mais elle continue sans doute à présenter un intérêt majeur pour cerner les stratégies mises en œuvre au niveau du dire et du non-dire, d'autant plus que le titre, étant le premier facteur auquel est confronté le lecteur, incite à lire -ou non- un article. Ainsi, il n'a guère été surprenant de constater une abondante utilisation de guillemets parmi les productions étudiées, et c'est ce nombre impressionnant de titres à séquence guillemetées et la diversité de leur utilisation qui nous ont incitée à recentrer notre étude précisément sur ce type d'énoncés. Suite à quelques considérations d'ordre théorique concernant le discours rapporté, divers exemples illustreront la structure des titres relevés afin d'éclaircir la nature des énoncés dans le cadre du discours direct, de la modalisation en discours second et ensuite celui des autres modes en question. En comparant les structures de ces énoncés, il nous sera possible de constater ce que ces structures représentent d'après le positionnement de l'énonciateur, si effectivement une certaine structure serait plus appropriée pour l'objectivité ou constituerait seulement un effort et par conséquent un effet d' « objectivation ».

1. Considérations préliminaires

1.1. Le corpus

Sans délimitation et distinction de sous-genres, le corpus est essentiellement constitué de productions relevées dans les quotidiens *Le Monde* et *les Echos* et dans le magazine *Le point*, productions auxquelles nous avons ajouté quelques titres de *France 24* (page Internet de la chaîne de télévision d'information internationale) et de *L'Humanité* parus dans la même période, à savoir de septembre 2013 à juin 2015. Nous précisons aussi que les titres relevés sont tous issus du site internet des journaux et magazine mentionnés ; ce qui implique qu'à part la police des caractères, les caractères en gras et quelques titres (dans *les Echos*) tout en majuscules, il ne nous sera pas possible de nous prononcer sur la mise en page des productions.

Après une première analyse des titres, nous avons procédé en quelque sorte à une certaine délimitation ; en effet, il va de soi que les titres relevés ne présentent pas tous un « masque », ou une quelconque intention, autre que celle d'information. Nous ne retiendrons pas ces productions dans lesquelles le titre reflète uniquement le contenu ou le thème principal d'une manière majoritairement neutre et généralement explicite et dans lequel la visée est donc uniquement informative et par conséquent objective. Les articles et titres sélectionnés concernent exclusivement la vie socio-politique en Turquie, et quelques autres sujets qui reviennent en abondance et systématiquement dans la presse française; les titres retenus, de par leur structure et mais aussi leur contenu, témoignent ainsi d'un regard relativement négatif sur la Turquie, et souvent d'une approche ouvertement subjective.

1.2. Le discours rapporté

La définition générale du discours rapporté comme « *les différentes modalités d'intégration d'un discours extérieur dans le premier discours* » (Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., 1986 : 236) ou encore comme « *modes de représentation dans un discours d'un discours autre* » (Authier-Revuz 1992 : 38) décrit le processus mais le fait même est bien plus complexe puisqu'il met en jeu, au moins, deux actants et deux situations d'énonciation distincts:

« *acte d'énonciation par lequel un locuteur (Loc/r) rapporte (Dr) ce qui a été dit (Do) par un autre locuteur (Loc/o) à l'adresse d'un interlocuteur (interloc/r) qui, en principe, n'est pas l'interlocuteur d'origine (Interloc/o)* » (Charaudeau, 2005 : 131).

Aussi, quel que soit le type de communication en question, un certain choix s'impose-t-il, et comme tout usager de la langue, le journaliste se doit, pour retransmettre un dire, de se référer à l'un de ces modes de transmission : non seulement au discours direct, discours indirect, au discours indirect libre et au discours narrativisé qui sont communément cités dans les approches traditionnelles et manuels de grammaire - scolaire en particulier- et « unanimement » acceptés, mais aussi à d'autres modes de transmission comme la modalisation en discours second, « le discours direct avec que » et autres modes².

Malgré la diversité des choix, le discours rapporté apparaît, dans une optique traditionnelle, hiérarchisé en deux modes de fonctionnements essentiels, à savoir le discours rapporté direct et le discours rapporté indirect : « *la langue dispose de deux stratégies complémentaires pour inclure une énonciation dans une autre, gérer la relation entre un discours citant et un discours cité* » (Maingueneau, 1994 :125). Quant à la différence essentielle entre discours rapporté direct (DD) et discours rapporté indirect (DI), elle réside tout d'abord dans l'objectif même de transmettre; comme le précise Authier-Revuz, « *ils relèvent de deux opérations radicalement opposées portant sur le discours autre rapporté : la citation-monstration (DD) et la reformulation-traduction (DI)* » (1992 : 38). Le DD en tant que « citation-monstration » offre l'avantage de présenter explicitement, c'est-à-dire dans les mêmes termes, des mots qui sont attribués à la source énonciative elle-même, d'où sa structure dite « hétérogène » tout à fait différente de la structure « homogène » du DI qui, en reformulant les propos rapportés, n'effectue pas de changement au niveau syntaxique (Authier-Revuz. 1993 : 11) ; ce qui, par conséquent, entraîne une uniformisation de certaines traces -énonciatives- concernant la source citée qui sont adaptées à la structure générale du discours citant :

« Lorsqu'un discours initial se trouve intégré dans un discours « rapportant », les paramètres de l'acte d'énonciation initial sont modifiés : ce sont les paramètres de l'acte de l'énonciation rapportante qui s'appliquent à l'ensemble de l'énoncé, y compris au discours rapporté. Cela implique certains décalages, qui peuvent être plus ou moins importants selon la distance qui séparent les paramètres de la première énonciation de ceux de la seconde. » (Tomassone, 2002 : 58).

Le choix effectué au niveau du discours rapporté ne représente pas uniquement un choix entre une structure ou une autre, ce qui en termes d'actes pourrait aboutir à une même finalité, qui recouvre l'acte de transmettre, mais il dépend aussi d'un certain positionnement de la part de l'énonciateur journaliste et par conséquent, de l'instance médiatique qu'il représente. Dès lors, ce choix entre DD ou DI (ou encore les autres modes) se fera en fonction de son objectif et deviendra une stratégie discursive. Dans le cadre de cette étude, c'est primordialement cette

relation entre discours citant et discours cité et les diverses formes d'intégration du discours cité dans le discours citant que nous désirons illustrer vis-à-vis de la problématique de la responsabilité et de l'effet d'objectivation qui s'en suit.

1.3 Le discours rapporté direct : un gage de fidélité ?

Le principe posé selon lequel « *le discours direct préserve l'indépendance du discours cité* » (Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., 1986 : 236), expliquerait en grande partie son utilisation abondante dans le discours journalistique. Aussi constitue-t-il pour l'énonciateur journaliste un moyen de rapporter avec « fidélité » puisque dans les propos relatés les paroles utilisées dans l'énonciation citée apparaissent explicitement, ce qui constitue, en principe, un gage à l'objectivité de l'énonciation citante. En effet, même si cet emploi du discours direct pour la retransmission de paroles d'autrui comme preuve de littéralité est extrêmement fréquent, prétendre à « l'authenticité » ou se dire « objectif » et l'être réellement ne coïncident pas toujours et c'est pourquoi l'effacement généré par l'énonciateur lui-même paraît parfois comme une stratégie de masquage sous les dires d'autrui :

« *une des caractéristiques les plus souvent rappelées du discours rapporté direct concerne l'impression d'effacement du locuteur vis-à-vis des propos qu'il rapporte. Pour les conceptions traditionnelles, cette prétendue absence du locuteur dans le discours cité direct les conduisait à appréhender ce dernier comme uniquement représentatif de propos antérieurement tenus à postuler, du même coup, son authenticité. Il est vrai que tout locuteur qui recourt à la stratégie du discours rapporté direct cherche à faire accréditer l'idée que les propos qu'il « rapporte » sont effectivement fidèles à des propos tenus.* » (Vion, 2004 : 99).

Ainsi, le recours au DD est souvent un effort de la part du locuteur à faire « vrai ». Selon le type de production ou le thème, il apparaît comme une stratégie, en quelque sorte « *une mise en scène qui vise à authentifier* » (Maingueneau, 2002 : 118-119). S'en tenir à la conception traditionnelle qui appréhende le DD comme une transposition fidèle des termes rapportés serait relativement une approche erronée et partielle au sujet³. En effet, le DD sous l'apparence de « *'simple' au plan syntaxique, et 'fidèle' et 'objectif' au plan sémantico-énonciatif* » (Authier-Revuz, 1992 : 38) se révèle en fait comme un masquage de la part de l'énonciateur. Reprendre les termes dans leur intégralité ne reflète pas toujours et seulement le désir d'intégralité ou de fidélité mais témoigne aussi d'un certain positionnement du locuteur rapportant selon « *la sélection qui est faite sur le dit d'origine (Do), l'identification des éléments dont dépend le Do et la manière de rapporter* » (Charaudeau, 2005 : 133).

2. Modes de citation relevés dans le corpus

Dans le corpus délimité, l'utilisation des guillemets se retrouve non seulement dans les titres avec le DD mais aussi dans d'autres productions. Cette abondance de guillemets met en évidence une certaine préférence dans l'instance médiatique, un certain but d'objectivité qui requiert une attention particulière en tant que lecteur. L'utilisation des guillemets, « *marque typographique qui encadre les séquences verbales pour signaler que ces dernières relèvent de l'autonomie ou de la modalisation autonymique* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 289) signale explicitement que le locuteur a recours à un autre procédé, ici en l'occurrence à une autre voix ; par rapport à l'interlocuteur, ils ont pour fonction principale non seulement de signaler que le discours appartient à un autre énonciateur, mais aussi qu'une attention particulière est requise pour l'interprétation de ces marques typographiques et du segment qu'ils mettent en évidence. Dans le cas du DD, leur emploi indique « *qu'une séquence est prise en mention et non en usage, c'est-à-dire que le scripteur réfère au signe, au lieu, comme dans l'emploi standard, de viser le référent à travers le signe.* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 289). Ainsi ce n'est pas uniquement leur fréquence d'utilisation qui importe, « leur force expressive » est aussi à prendre en considération comme le souligne Komur (2009 : 70) ; en effet, outre leur fonction d'encadrer « un dire » (ou prétendre le faire), ils constituent un moyen efficace pour que l'énonciateur citant puisse se positionner : effet de distanciation pour marquer souvent la non-adhésion aux propos cités mais aussi parfois de grossissement.

2.1. Les titres avec le discours rapporté direct

Même si la formulation du titre d'un article peut varier selon certains critères⁴, dans beaucoup de productions, le schéma où « *les deux termes sont reliés par une relation d'à propos (aboutness)* » (Calabrese, 2010 : 124) est relativement constant dans « *les formules bi-segmentales articulées par un 'deux points'* » comme les nomment Bernard Bosredon et Irène Tamba dans l'article du même intitulé (1992) ou selon Laura Calabrese qui reprend cette formulation de « *titres bi-segmentaux à deux points* » (2010 : 124), à laquelle sont ajoutés, dans nos productions, les guillemets: L : « ... »⁵. Cette structure bi-segmentale utilisée dans le DD sert à mettre en évidence la présence d'un énonciateur et d'un énonciataire distincts, ce qui explique que « *l'on préserve la structure duelle de la phrase* » (Chovancova, 2008 : 366). Rappelons ici que dans ces titres la structure du DD est abrégée et que les deux points, dans une vision pragmatique, opère comme verbe introducteur que l'on a tendance à interpréter comme un verbe de déclaration : dire, déclarer,

affirmer. Dans les quatre exemples illustrant l'utilisation des guillemets pour la transmission du discours direct, nous relevons quelques variantes :

- (1) Dorothee Schmid : « Il y a tous les éléments pour polariser le paysage entre pro et anti-Erdogan »
(*Les Echos* 27/12/2013)
- (2) Marathon des mots. Orhan Pamuk: « Sur certains sujets, la Turquie est plus libre aujourd'hui »
(*Le Monde.fr* 19/06/2014)

Les exemples 1 et 2 reproduisent tous les deux globalement la structure canonique, excepté que l'exemple 2 diffère seulement par le début, par l'intitulé de la rubrique. Il arrive aussi, comme dans l'exemple 3 que les « : » ne soient pas utilisés⁶ :

- (3) Nedim Gürsel « En Turquie, nous assistons à une grave dérive autoritaire »
(*L'Humanité* 21/11/2014)

Dans les trois premiers exemples, les propos du discours cité sont attribués à un énonciateur mentionné par son patronyme, sans précision sur son titre et sa fonction, cela laisse penser que l'énonciateur journaliste suppose que ces informations suffisent à leur identification par les lecteurs de ces journaux ; par contre l'énoncé 4, tout en reproduisant le même schéma, offre un autre exemple :

- (4) Génocide des Arméniens : « Mon grand-père avait créé une milice arménienne »
(*Le Monde.fr* 24/04/2015)

L'identité de la source citée n'est pas mentionnée explicitement à travers un patronyme mais est déterminée grâce à l'information précédant les deux points comme un représentant / un membre d'une communauté à propos / en faveur de laquelle il se prononce. L'interprétation en thème / rhème assurée par la forme canonique qui ne change pas permet d'attribuer le discours à une entité générale en établissant ce rapport d'à propos qui représente la situation à laquelle renvoie l'énoncé. Par ailleurs, l'identification est réalisée par le recours au thème en question qui est précisément posé comme « un désignant d'événement »⁷ (Calabrese, 2010) constamment relayé par la presse de sorte que cette dénomination fait référence à un événement mais aussi à une communauté et fonctionne en quelque sorte comme les mots-événements qui servent de « déclencheurs *mémoriels et de rappel des événements antérieurs* » (Moirand, 2011 : 56).

Nous avons aussi relevé, dans le cadre du discours rapporté direct, des cas où les énoncés ne sont pas attribués à un énonciateur, mais où les guillemets laissent entendre qu'il s'agit d'un discours effectivement cité :

(5) « On assiste à un bras de fer entre deux Turquie » (*France 24* 16/06/2013)

(6) « En Turquie, les séquelles de cette guerre sont fortes » (*Le Monde* 08/09/2014)

(7) « Il y a une vraie incompréhension aujourd’hui entre la France et la Turquie »
(*Les Echos* 26/01/2014)

Dans ce genre de titres, on ne sait pas exactement à qui est attribuée la responsabilité de l'énonciation : à l'énonciateur journaliste dont le texte est mis en évidence pour effet de valorisation par l'instance médiatique ou à une énonciation citée ? En tout cas, il y a une certaine opacité dans le titre même si le thème est cerné ; on ne pourra se prononcer sur l'identité de la voix citée que grâce à la lecture du corps de l'article⁸ ; mais ces titres présentent sans doute l'avantage de créer du suspense et permettent d'accrocher le lecteur en éveillant sa curiosité, ce qui sera censé l'inciter à lire l'article.

2.2 Les autres modes

2.2.1 Les titres avec la modalisation en discours second

Nous aborderons brièvement le cas de modalisation en discours second ; le DD n'étant pas la seule utilisation observée dans le corpus, il est aussi possible de constater des séquences avec « pour /selon », des cas de modalisation en discours second ; Authier-Revuz précise que ce procédé représente un ensemble important et que leur prise en considération est nécessaire pour une approche moins « *partielle* » et « *appauvrissante* » du discours rapporté (1992 : 38). La seule utilisation de ce segment suffit donc à l'énonciateur citant pour se dégager de la responsabilité des dits, rapportés d'une façon indirecte mais avec une formulation qui lui appartient :

(8) Turquie : pour Erdogan, la femme n'est pas l'égale de l'homme
(*Les Echos* 25/11/2014)

(9) Turquie : selon Erdogan, l'adolescent mort était un casseur
(*Le Monde.fr* 14/03/2014)

(10) Pour Obama, le chemin de Damas passe par Ankara
(*Marianne.net*)

Dans les exemples 8 et 9, la présentation est bi-segmentale : un toponyme et les deux points qui introduisent l'énoncé, forme que l'on ne retrouve pas dans l'exemple 10 qui est donné directement sans précision du toponyme ou emploi des deux points. Ce processus ne relève pas du DD, mais du point de vue pragmatique, l'opération est identique : les segments 'pour' et 'selon' introduisent une autre voix distincte de celle de l'énonciateur citant qui marque son effort de distanciation par l'emploi de ces éléments qui servent à la modalisation puisqu'ils renseignent sur

l'attitude et le point de vue que l'énonciateur adopte envers la véracité des propos tenus mis au compte de l'énonciateur cité (Charaudeau, 2005 : 138). Ces segments sont utilisés à la place des deux points et des guillemets mais ont exactement la même finalité : ils instaurent et mettent en évidence la scission entre les différentes voix en présence. Avec ce procédé nous constatons que les guillemets ne sont pas à eux seuls garants d'une « fidélité » des propos rapportés, en tout cas qu'ils ne sont pas le seul procédé pour mettre au compte d'un tiers la responsabilité d'un discours.

2.2.2 Les modes hybrides

À la suite de ce survol, quant à la modalisation en discours second, quelques cas d'utilisation de mode hybride seront illustrés. Nous reprenons cette appellation de mode « hybride » dans le sens où les exemples retenus réunissent plusieurs procédés : la modalisation en discours second avec le recours à des îlots textuels où l'emploi des guillemets n'est pas identique à celui dans le DD et d'autres. Les guillemets y fonctionnent par conséquent, selon Authier-Revuz comme « *notation désambiguïsatrice* » (2003 : 67) qui servent à éviter les confusions entre usage et mention. Ces îlots textuels sont, eux aussi, une représentation de la présence d'une autre voix et donc un mode de citation à part entière, tout comme la modalisation en discours second. Le segment entre guillemets est un indice à interpréter attentivement, en effet « *il dit X dans les mots entre guillemets* », ce sont ses propres mots, ce qui diffère de « *selon l : « X »* ». (Authier-Revuz, 1996 : 102).

Dans ces titres, grâce à la fois à ces fragments de paroles qui surgissent dans le discours et aussi moyennant l'utilisation de *pour* ou de *selon*, le journaliste se pose dans une énonciation citante en se servant de paroles entre guillemets qu'il reprend à l'instance citée. L'utilisation des îlots textuels représentent souvent des cas de modalisation autonymique où il est possible de relever comme dans les cas de « dialogisme interdiscursif », « *la non-coïncidence du discours à lui-même* » (Authier-Revuz, 2003 : 91). Ces « îlots textuels » mis entre guillemets montrent explicitement que ces séquences n'appartiennent pas à l'énonciateur et par ailleurs qu'il souhaite s'en distancier ; comme la modalisation autonymique « *ne se limite pas aux mots mis entre guillemets, mais recouvre l'ensemble des procédés par lesquels l'énonciateur dédouble en quelque sorte son discours pour commenter sa parole en train de se faire* » (Maingueneau, 2002 : 136), la stratégie reste relativement explicite : la séquence *pour/selon* et l'utilisation d'« îlots textuels » renforcent doublement le statut du journaliste en énonciateur citant. Dans les exemples retenus, la structure de ces segments est variable : une proposition dans

11, un groupe nominal dans 12 ou un mot nom (sans déterminant) dans 13 et un adjectif dans 14.

- (11) Pour le premier ministre de Turquie, Israël « surpasse Hitler en barbarie »
(*Le Monde.fr* avec *Reuters* 20/07/2014)
- (12) La presse turque est « la plus libre du monde », selon Recep Tayyip Erdogan
(*Le Monde.fr* avec *AFP* 27/12/2014)
- (13) Pour le ministre de la santé turc, la maternité est la seule « carrière » possible pour les femmes (Le Monde.fr avec *AFP* 02/01/2015)
- (14) La Turquie, une priorité « stratégique » pour Federica Mogherini
(*Le Monde* 08/12/2014)

Les exemples 11 et 12 indiquent tous les deux la même personne, la même source énonciative et les deux productions appartiennent au même journal, à savoir *Le Monde*. Dans la production 11, dans l'identification de la source, la fonction du personnage est mentionnée par rapport à un toponyme qui établit la relation d'à propos : « le premier ministre de Turquie », le cas est le même pour l'exemple 13 « le ministre de la santé turc » ; dans l'exemple 12, le nom est précisé mais pas la fonction comme dans l'exemple 14. Dans l'énoncé 11, l'îlot « surpasse Hitler en barbarie » est associé à la séquence « le premier ministre de Turquie » ; la comparaison établie dans le discours cité est déjà surprenante de par son contenu et des connotations véhiculées par ces termes fortement négatifs, mais le tout provenant d'une autorité, du représentant d'un pays, elle paraît encore plus démesurée ; de même pour l'exemple 13 où c'est « carrière » qui est souligné en modalisation autonymique et où le mot surprend d'autant plus étant donné que la déclaration émane, elle aussi, d'un représentant de la fonction publique.

On perçoit en 11, un propos inhabituel pour les lecteurs du quotidien, d'où les guillemets qui permettent au journaliste non seulement de s'en distancier mais aussi de manifester sa non-adhésion en identifiant l'instance citée par sa fonction. Dans 12, la touche est plutôt ironique et vise personnellement la personne précisée par ses prénoms et nom, ce n'est plus le représentant d'un pays, son premier ministre, mais lui-même. Ainsi, la lecture du corps de l'article renseigne sur le positionnement de l'énonciateur. Conformément au « *principe de condensation de l'information* » (Calabrese, 2010 : 124), le titre 11 constitue en fait un résumé qui reprend une partie des dits ; les paroles mentionnées font partie d'un discours et le titre, en les extrayant de leur contexte, les rend plus spectaculaires. L'énonciateur effectue, en quelque sorte, une reformulation en ne gardant que le plus surprenant avec justement cet emploi des guillemets modalisateurs qui indiquent que les dits appartiennent « vraiment » à une source, qu'ils ont donc été prononcés. Dans le cas présent, nous pouvons noter que le titre est plus « incitatif » qu'« informatif » et

que ce choix provient d'une « préférence » de la ligne éditoriale du journal (Ringoot 2004 :109)⁹. Par ailleurs, cette focalisation sur le dit mais aussi sur l'identité de la personne qui est tenue de l'avoir fait relève d'une stratégie : la relation entre « *l'identité du déclarant et (de) la valeur de son dit* » (Charaudeau, 2005 : 137)¹⁰ importe car toutes les paroles n'ont pas la même valeur ou le même effet ; de plus, la troncation du dit d'origine lui confère un meilleur effet au niveau de la captation du public.

Ces variations de discours rapporté reviennent aussi dans le discours rapporté direct. A noter l'exemple suivant dans lequel le discours cité contient lui-même un îlot textuel mis entre guillemets, fragment dont le discours cité se dissocie et renvoie la responsabilité à un autre :

(15) Dorothee Schmid : « Erdogan va continuer à «nettoyer» l'appareil d'Etat »
(*Les Echos* 01/04/2014)

La présentation du titre conserve sa forme canonique avec dans la partie introductrice la précision de la personne par son patronyme (prénom et nom) mais pas de sa fonction ; aussi pensent-on que les habitués du journal connaissent cette personne dont la fonction n'est annoncée que par la suite comme « spécialiste de la Turquie à l'Institut français des relations internationales » ; cette précision importe du point de vue de la crédibilité accordée aux propos. Pour le titre évalué en dehors de ces savoirs, il est question d'un certain brouillage, car à sa seule lecture, il est difficile de se prononcer sur la nature du terme entre guillemets. S'agit-il de guillemets de modalisation autonymique ou de guillemets de citation ? La partie citée entre guillemets qui suit les deux points indique par relation d'à propos à qui les termes appartiennent. Le brouillage consiste dans le fait que l'îlot textuel « nettoyer » est employé dans le segment au DD mis en corrélation avec Dorothee Schmid; l'îlot provient-il de son propre choix pour définir la situation ou un terme assez spécifique qu'elle reprend « simplement » pour faire mention aux dires de la personne dont elle parle ? La difficulté d'interprétation est relative cependant; en effet, se prononcer pour un lecteur virtuel ne connaissant pas les circonstances serait plus difficile que pour les lecteurs turcs qui connaissent la conjoncture sociale et politique de leur pays; d'où l'importance de la prise en considération du lecteur et de ses compétences d'interprétation. Dans l'exemple suivant, c'est un effort de distanciation qu'on remarque dans cette séquence :

(16) Turquie : Erdogan met en cause une journaliste « effrontée » et lui intime de « rester à sa place » (*Le Monde.fr* avec AFP 08/08/2014)

Dans cet exemple à l'utilisation de l'îlot textuel dans le cadre du DI, il est possible de discerner deux instances, deux voix : le discours citant du journaliste qui relaie

l'information mais aussi des marques linguistiques relevant des particularités du discours cité sont nettement déterminées. Malgré le recours aux procédés langagiers qui postulent l'interprétation des séquences guillemetées « effrontée » et « rester à sa place » comme emprunt au discours cité, et aussi par le jeu du pronom personnel (« lui ») et de l'adjectif possessif utilisés conformément au discours indirect, l'effet de distanciation du discours citant est estompé par le choix des verbes introducteurs « mettre en cause » et « intimer » qui relèvent d'un certain choix en dévoilant le positionnement de l'énonciateur.

3. L'objectivité : stratégies et contraintes

3.1 Interventions au niveau de la formulation

Il serait possible de multiplier les exemples quant aux modes de citation, mais nous tenons à illustrer à travers quelques exemples dans lequel nous remarquerons une fois de plus que l'utilisation de guillemets n'est pas la preuve d'un discours objectif mais reflètent plutôt un positionnement, un certain point de vue :

(17) Tribune- Gérard Collomb : « La Turquie doit accepter son histoire sans en trier les faits » (*Le point.fr* 24.04.2015)

A première vue, ce titre ressemble à ceux mentionnés préalablement dans le cadre du discours rapporté direct avec la forme canonique attendue : intitulé de la rubrique, précision de l'instance citée par son patronyme et le « : » introduisant les paroles citées. Cependant la lecture intégrale de l'article permet de constater que les propos incombés à Gérard Collomb ont été reformulés par l'énonciation citante (le journaliste lui-même ou encore par le comité de rédaction du journal). En effet dans son discours avec ses propres mots, Collomb précise :

« Mais un pas majeur reste à franchir : que ce grand pays qu'est la Turquie accepte enfin son histoire sans en trier les faits »

Si la finalité du message à retenir est à peu près équivalente, « accepter son histoire sans en trier les faits », les deux formulations diffèrent étant donné que la première s'inscrit explicitement dans la modalité de l'obligation avec « devoir », et la seconde dans un dire reflétant une posture de recommandation dans lequel est évitée l'utilisation de « devoir » ou « falloir ». Dans ce genre de discours où la manière de dire importe autant que le dit lui-même, il ne peut s'agir d'une simple troncation pour résumer, au contraire l'énonciateur citant au-delà de rapporter ce qui a été dit tente plus encore d'explicitier ce qui n'est pas dit. Son positionnement réside non seulement dans la reformulation des propos (recommandation - devoir) mais aussi et surtout en choisissant de la donner entre guillemets, c'est-à-dire en

utilisant la stratégie traditionnelle du DD qui se veut de reproduire les paroles de la source citée telles qu'elles ont été prononcées. Sans aller jusqu'à qualifier cette stratégie comme une manipulation qui s'avère exagérée moyennant la prise en compte de l'identité du locuteur d'origine qui, de par ses fonctions politiques, se prononce en ménageant « ce grand pays... » ; ce qui d'ailleurs n'enlève rien au sens du message. Le discours politique, plus opaque, se devant moins direct et plus « soigné », la reformulation en question est ressentie comme une déformation qui implique de la part de l'énonciation citante plus un besoin de captation qu'une manipulation de l'information.

Ainsi, il existe toujours dans les journaux tout un mécanisme et l'information passe par un traitement spécifique à la ligne éditoriale du journal. Les deux exemples suivants illustrent bien combien la formulation est retravaillée :

(18) Hollande appelle la Turquie à « faire son travail de mémoire » sur le génocide arménien (*Le Monde.fr* avec AFP 28/01/2014)

(19) M. Hollande appelle Ankara à faire son « travail de mémoire » sur la tragédie arménienne (*Le Monde* 29/01/2014)

Ici, le sujet traité est le même, l'instance médiatique aussi ; la seule différence est que le premier titre est une dépêche qui évidemment précède l'article. Le titre est revu à plusieurs niveaux :

1. L'identification qui passe de « Hollande » à l'ajout de la marque de déférence « M. Hollande » que le même journal n'avait d'ailleurs pas utilisé dans les autres productions relevées,
2. « La Turquie » qui est reformulé par procédé métonymique par Ankara,
3. Le génocide arménien devenant la tragédie arménienne,
4. L'utilisation des guillemets même porte sur un autre segment : « faire son travail de mémoire » et « son travail de mémoire ».

L'utilisation de la marque de déférence vise en particulier le Président français dans le cadre de la représentation de la France et de ses opinions qui ne sont pas personnellement celle de l'homme politique mais celle de quelqu'un qui représente officiellement son pays. L'appellation d'Ankara pour la Turquie vise à responsabiliser le pays évidemment mais précisément le gouvernement de ce pays qui le représente officiellement et qui représente le pouvoir. Le désignant d'événement « génocide arménien » qui fonctionne pourtant comme un mot-événement paraît « anodin » avant la transformation en « tragédie arménienne » qui porte sur les sentiments et sur les personnes. Quant à l'utilisation des guillemets, elle relève dans la première instance d'une citation directe des propos du président Hollande et dans la seconde d'un effort d'authenticité qui reprend certes en partie les mots cités mais qui en les

mettant en évidence les modalises. Ainsi le choix de la formulation, de la préférence d'un certain vocabulaire à un autre retransmet obligatoirement un positionnement de l'énonciateur. Ce choix fait aussi appel au concept de dialogisme car l'utilisation de certains mots rappellent d'autres discours et insinue la voix d'autrui.

Dans cet autre exemple, nous remarquons un fait similaire où cette fois c'est vraiment le choix du terme mis entre guillemets qui est équivoque :

(20) Trois soldats turcs tués, le gouvernement accuse des « rebelles » du PKK
(*Le Monde.fr* 26.10.2014)

Le segment mis entre guillemets « les rebelles » est utilisé après « soldats turcs » et « gouvernement », ce qui entraîne, moyennant la relation de mise à propos, à insinuer que c'est effectivement le gouvernement (turc) qui utiliserait ce terme de « rebelles » mis entre guillemets. Or, justement il est fort improbable que ce soit le cas, et les lecteurs avertis détecteront le stratagème ; en effet en tant que représentant du pouvoir politique et dans une acceptation générale à laquelle adhèrent les membres de la majorité, terme employé ici comme antonyme de minorité (en question), le gouvernement accuserait non pas des « rebelles » mais bien des « terroristes ». Cet exemple apparaît comme une flagrante déformation d'une réalité tragique pour le lecteur d'origine turque, mais celui-ci n'étant pas la cible visée par le journaliste ou son instance médiatique comme interlocuteur, lecteur virtuel, le segment entre guillemets ménage plutôt d'autres convictions. Le message véhiculé subit une transformation : « c'est comme cela qu'il faut les nommer » ou bien « c'est ce qui sont » ; cette manipulation de l'information reflète un euphémisme car l'utilisation systématique de ce terme « rebelles » par la presse française traduit un certain état d'esprit ayant tendance à favoriser les mouvements indépendantistes. En tout cas, ce n'est nullement une méprise car le même journal utilise l'autre terme dans le titre suivant :

(21) Turquie : une vingtaine de manifestants poursuivis pour « terrorisme »
après le 1er Mai
(*Le Monde.fr* avec AFP 05/05/2015)

(22) Turquie : 24 manifestants inculpés pour « terrorisme »¹¹
(*Les Echos* 06/05/2015)

Dans ces deux titres issus de deux journaux différents, le terme « terrorisme » est mis entre guillemets non seulement en référence à son utilisation dans le pays en question qui dénomme ainsi ces actes en terme de juridiction mais aussi pour prévenir de la distorsion étant donné que le terme revêt un sens différent de celui auquel les lecteurs de ce journal pourraient s'attendre. En mettant en évidence que le terme est inadapté à la situation, qu'il est employé dans son acceptation locale, l'effort de distanciation que pose linguistiquement l'utilisation des guillemets

indique donc la non adhésion de l'énonciateur journaliste (et de la ligne éditoriale du journal) au fait de dénommer ainsi un groupe de manifestants.

3.2. Facteurs influents sur les choix effectués

Penser que l'énonciateur journaliste informe comme il désire, comme le désire son instance médiatique et aussi parfois comme il est attendu de lui, ne reflète pas la réalité, la prise en considération d'autres paramètres sont indispensables pour une approche plus complète. Certes, le choix d'un titre et de son agencement est susceptible d'indiquer l'appartenance du journal ou de son auteur à certaines convictions sociales ou politiques et dans ce cas, au-delà de l'objectif d'« information » du public, il est possible de relever d'autres intentions de la part de l'énonciateur à soulever un problème et de le présenter d'un certain point de vue, plus ou moins ouvertement et aussi d'une manière plus ou moins empreinte de subjectivité. Cependant, il ne faut pas oublier comme le souligne Charaudeau que la problématique majeure du discours médiatique réside en grande partie dans la contrainte du « contrat médiatique » et de sa double finalité qui demande de jongler entre une « *finalité symbolique de transmission d'informations (...)* » et « *la finalité pragmatique de conquête du plus grand nombre de lecteurs (...)* » (2009 : 3).

Aussi l'instance cible importe-t-elle dans les choix effectués, et ce que nous avons qualifié de « manipulation » est dû à ce que nous faisons partie d'un groupe qui ne représente pas les lecteurs virtuels que se constitue l'instance médiatique qui, finalement, ne peut pas « ménager » tout le monde. Dans ce sens, le journaliste et son instance s'adressent à des lecteurs virtuels qui, en principe, partagent le même univers de croyance, les mêmes convictions sociales ou politiques ou du moins en reconnaissent l'existence et dans ce cas la notion de lecteur « indifférencié » (Maingueneau 2002 : 140) ne peut fonctionner que pour des valeurs humanitaires auxquelles tout lecteur, quelle que soit sa nationalité, adhère. C'est sûrement pour cette raison que tous ces articles concernant la Turquie ne peuvent pas être considérés par les lecteurs turcs comme reflétant la réalité ; comme nous l'avons déjà précisé dans la partie sur la conception du corpus, la majorité des articles témoignent d'un certain point de vue partial envers la Turquie.

Tout comme l'instance cible, il ne faut pas omettre l'importance de l'instance de production qui elle aussi est « composite » (Charaudeau, 2009 : 2) et qui impose en quelque sorte un cadre général à l'énonciation journalistique qui ne dispose que d'« *une certaine marge de liberté pour procéder à une mise en scène énonciative (...)* » (2009 : 3). A ces contraintes, il faut ajouter celle de la spécificité

du titre : être représentatif de l'ensemble de l'article mais aussi à être « incitatif » avec « peu d'énoncé et beaucoup de sens » (Ringoot, 2004 : 109).

Conclusion

L'étude du discours rapporté à travers les titres renseigne sur les diverses stratégies discursives mises en œuvre par l'énonciateur journaliste (et/ou par le comité de rédaction du journal). Le mode de citation des dits rapportés reflète nécessairement des choix qui relèvent de positionnement du locuteur qui vise à atteindre un certain lecteur à travers des procédures d'authentification du dit ayant pour but d'orienter voire de contrôler l'interprétation. Tous les modes de citations étant forcément imprégnés d'intention, les dits rapportés avec l'utilisation du DD ne sont pas exempts de ces stratégies discursives de masquage, puisque le simple fait de choisir certaines unités et non d'autres est significatif d'un certain positionnement de la source énonciative. La distinction entre « être » et « paraître » est essentielle : être objectif ou utiliser des masques de l'objectivité ? En plus du mode de citation (DD mais aussi autres modes), il serait aussi important de prendre en compte tous les marqueurs linguistiques, rhétoriques et stylistiques auxquels l'énonciateur a recours ; les choix langagiers, les expressions utilisées, leurs fréquences d'utilisation ou de répétition importent dans le titre tout autant que le mode choisi pour la transmission de paroles.

Bibliographie

- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris : Flammarion.
- Authier-Revuz, J. 1992. « Repères dans le champ du discours rapporté ». *L'information grammaticale*, n° 55, p. 38-42. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1992_num_55_1_3186 [Consulté le 16.09.2015]
- Authier-Revuz, J. 1993. « Repères dans le champ du discours rapporté (suite) ». *L'information grammaticale*, n° 56, p.10-15. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1993_num_56_1_3163 [Consulté le 16.09.2015]
- Authier-Revuz, J. 1996. « Remarques sur la catégories de l'îlot textuel ». In *Cahiers du Français Contemporain* n° 3 : Hétérogénéités en discours. Paris : Didier-Erudition, p. 91-115.
- Authier-Revuz, J. 2003. *Le fait autonymique : Langage, langue, discours Quelques repères*. In : *Parler des mots : le fait autonymique en discours*. Paris : Presse Sorbonne Nouvelle.
- Bosredon B., Tamba I. 1992. « Thème et titre de presse : les formules bi-segmentales articulées par un « deux points » ». *L'information grammaticale*, n° 54, p. 36-44 URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1992_num_54_1_3197 [Consulté le 16.09.2015]
- Calabrese, L. 2010. « Décoder les titres de presse ». *Recherches en communication*, n° 33, p. 115-129.
URL : <http://sites.uclouvain.be/rec/index.php/rec/article/viewFile/6704/6404> [Consulté le 05.09.2015]
- Charaudeau, P., Maingueneau, D. (dir.) 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.

Charaudeau, P. 2005. *Les médias et le discours l'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck Université.

Charaudeau, P. 2009. « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Revue Communication* Vol.27, n° 2. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Une-ethique-du-discours-mediatique,168.html> [Consulté le 16.09.2015]

Chovancova, K. 2008. « Îlot textuel et d'autres formes de la représentation du discours autre dans un corpus de textes de presse ». *Verbum Analecta Neolatina*, no 10(2), p. 365-374. URL: https://www.researchgate.net/publication/240763355_Ilots_Textuels_et_D%27Autres_Formes_de_la_Representation_du_Discours_Autre_dans_un_Corpus_de_Textes_de_Presse [consulté 05.09.2015].

Komur, G. 2009. « Que se cache-t-il sous les guillemets dans la presse écrite française ? ». *Synergies Pologne*, n°6, p. 69-78 <http://gerflint.fr/Base/Pologne6t2/komur.pdf> [consulté le 05.01.2016]

Maingueneau, D. 1994. *Précis de grammaire pour les concours*. Paris : Dunod.

Maingueneau, D. 2002. *Analyser les textes de communication*. Paris : Nathan Université.

Moirand, S. 2011. *Les discours de la presse quotidienne*. Paris : Presses Universitaires de France.

Ringoot, R. 2004. *Discours journalistique : analyser le discours de presse au prisme de la ligne éditoriale*. In *L'analyse de discours*. Rennes : Editions Apogée, p. 87-115.

Tomassone, R. 2002. *Pour enseigner la grammaire*. Paris : Delagrave.

Vion, R. 2004. « Modalités, modalisations et discours représentés ». *Langages*, n°156 : Effacement énonciatif et discours rapportés, p.96-110.

Notes

1. Certains des exemples retenus dans la présente étude ont été présentés lors d'une communication intitulée « Titres dans le discours journalistique et traces langagières », dans le cadre du colloque international « les masques du discours » organisé par le département de français de l'Université de Dokuz Eylül à Izmir (15-16 octobre 2015).

2. Dans le cadre de cette étude, nous n'aborderons malheureusement ni le discours indirect libre étant donné qu'il ne diffère pas du point de vue de sa structure (Maingueneau 1991:125), ni le discours narrativisé qui ne représente pas un cas majeur dans les titres retenus. C'est aussi pour cette même raison que nous n'avons pas non plus abordé 'le discours direct avec que' qui représente pourtant un cas intéressant dans le cadre de la transmission de dires.

3. Maingueneau évoque le fait en signalant qu'on peut l'utiliser pour "une énonciation rêvée, future, prescrite, etc." (2002 : 118).

4. Laura Calabrese note que cela va dépendre de certains facteurs comme « la langue de rédaction, les habitudes culturelles et l'identité du quotidien » (2010 : 124)

5. Greta Komur (2009 : 71) signale trois cas dans l'utilisation des guillemets et souligne que la forme "... " est plus fréquemment utilisée par rapport à celles / " " / et / ' ' / auxquelles nous n'avons pas été confrontée dans notre corpus.

6. En effet, l'emploi de la virgule ou d'un point à la place du "·" est un cas relativement rare que nous avons très peu rencontré dans le corpus.
7. En ce qui concerne les désignants d'événements, Calabrese note que souvent les toponymes étant des "indices d'événementialité" sont des désignants plus forts que les anthroponymes qui annoncent "un évènement discursif" (2010 : 127); ce que nous relevons pour le désignant d'évènement "génocide des Arméniens".
8. Sophie Moirand (2004 : 130) précise que certains genres (les éditoriaux, les commentaires, les dessins de presse) ont plus recours à l'allusion qu'à la citation et que dans ce cas il est nécessaire de prendre en compte les « *pré-construits et les discours transverses qui s'y blottissent* » (*Le texte et ses contextes*. in : *Texte et discours : catégories pour l'analyse*. Dijon : Presses Universitaires de Dijon, p.129-143).
9. Par ailleurs, R. Ringoot précise aussi que « *le titre reflète la personnalité du journal et ancre la nouvelle dans une représentation particulière.* » (2004 : 109)
10. L'identité du déclarant, de l'énonciateur cité comme source responsable de l'énoncé est importante et sert à évaluer la « valeur » du dit. A cet égard, un titre comme « «La Turquie est un pays qui menace tout le monde», selon Patrick Devedjian » (*France24*) présente les dits avec une structure semblable à celle de la modalisation en discours second combiné cette fois à un segment entre guillemets qui indique que l'énonciateur citant ne reformule en aucun cas les propos comme il en était question dans les exemples 8, 9 et 10. Mais présenter les dits entre guillemets et avec « selon » relève d'un double choix stratégique : avec les guillemets qui recouvrent tout le propos, l'énonciateur -le journaliste- indique clairement que ces propos sont des paroles qui ne lui appartiennent pas, ce qu'il souligne de nouveau par le segment « selon » avec lequel il précise la source ; choix personnel du journaliste ou choix de son journal, les propos sont doublement rejetés sur la source citée. Autant le contenu des propos que le positionnement du journal influent sur ce choix. Dans cet énoncé, au contraire de l'énoncé 11, c'est le lecteur turc qui aurait besoin de la lecture du corps de l'article ou encore d'une précision sur l'identité de la source citée que les lecteurs français auront probablement identifié sur le champ. L'identité de la personne à qui incombe la responsabilité de l'énoncé constitue en quelque sorte une preuve irréfutable à la subjectivité de ses propos.
11. Dans l'original le titre se trouve tout en majuscules, nous l'avons repris en minuscules suivant les consignes éditoriales de la revue, comme d'ailleurs dans les exemples 5, 6 et 20 dans lesquels le nom du journal était donné en lettres majuscules.